



**Élection des représentants des locataires 1001 Vies Habitat
Scrutin du 23 novembre 2022**

Chaque locataire a le droit de vivre dignement, en sécurité, dans un habitat sain, agréable et abordable.

Dans quelques jours, vous serez amenés à élire vos représentants de locataires au conseil de surveillance de 1001 Vies Habitat.

Chaque titulaire du bail, quelle que soit sa nationalité, a le droit et le devoir de voter.

Je fais entendre ma voix – Je vote CNL

VOTER CNL

PRÉSERVER NOTRE POUVOIR D'ACHAT

- Gel des loyers
- Blocage des tarifs de l'énergie
- Augmentation des APL au niveau de l'inflation

VOTER CNL

CONTRÔLER LES CHARGES

- Vérification des charges par les amicales
- Remboursement des montants indûment payés par les locataires
- Justification des provisions de charges sur les quittances de loyer
- Réajustement des provisions de charges chaque année sur la quittance de loyer

VOTER CNL

EXIGER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION

- Travaux de rénovation, dans les appartements, dans les parties communes
- Réhabilitation thermique pour une performance énergétique
- Concertation et suivi des travaux de réhabilitation avec l'amicale

VOTER CNL

OBTENIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

- Entretien courant dans les résidences, dans les logements
- Ascenseurs en état de fonctionnement
- Qualité des travaux, des prestations

VOTER CNL

GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT

- L'arrêt de la remise en cause du droit au maintien dans les logements en cas de sous-occupation ou de dépassement des plafonds de ressources (loi ELAN)
- Une véritable mixité sociale

CANDIDATS CNL

1. Josiane LAMOTTE

75 – PARIS 14 ème



2. Philippe TRAMCOURT

78 – GUYANCOURT



3. Zaïna AÏT ALI BELKACEM

95 – GROSLAY



4. François FRANCISCI

91 – DRAVEIL



5. Martine HEILMANN

94 – FONTENAY-SOUS-BOIS



6. Jean-Claude TARDIEU

58 – NEVERS



**LES REPRÉSENTANTS CNL
SONT RECONNUS COMME
DES INTERLOCUTEURS
RESPONSABLES,
DÉTERMINÉ, QUALIFIÉS,
DANS LE DOMAINE
DU LOGEMENT.
ILS AGISSENT EN ÉQUIPE,
AVEC LES FÉDÉRATIONS ET
LES AMICALES CNL, BIEN
IMPLANTÉES DANS LEURS
IMMEUBLES**



QUITTANCE TROP CHÈRE ? CADRE DE VIE DÉGRADÉ ?

MANQUE D'ENTRETIEN, D'AMÉLIORATION, DE RÉNOVATION ?

VOUS VOULEZ VRAIMENT QUE CELA CHANGE ?

NE VOUS ABSTENEZ PAS !

VOTEZ CNL AVANT LE 23 NOVEMBRE 2022



**Ce document n'est pas un bulletin de vote. → Utilisez le bulletin de vote.
Pour être valable, votre bulletin de vote ne doit comporter ni rature, ni surcharge.**